

LES CARNETS DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ENTREPRISE

Notre lettre aux parlementaires

SERVICES FINANCIERS

Instrument d'inclusion financière, sociale et professionnelle, le microcrédit poursuit sa progression en France

Inventé en 1976 par l'économiste bangladais Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix en 2006, le microcrédit est un **dispositif de financement consistant à accorder des prêts de faibles montants aux personnes exclues du système bancaire traditionnel**. A l'origine conçu pour les populations des pays en voie de développement, le microcrédit s'est aujourd'hui développé partout dans le monde, y compris dans les économies avancées.

Selon le Baromètre de la microfinance 2019¹, publié par l'association Convergences², ce sont plus de 139,9 millions de personnes qui ont pu bénéficier de tels prêts en 2018, pour un montant total de 124,1 milliards de dollars. Par rapport à l'année précédente, le portefeuille de crédit a crû de plus de 8,5%, alors qu'il avait déjà augmenté de 15,6% en 2017 par rapport 2016, des progressions continues et importantes qui montrent le dynamisme du secteur.

En termes de répartition géographique, l'Asie du Sud compte pour plus de deux tiers des emprunteurs (60%) tandis que l'Amérique latine et les Caraïbes représentent plus de 44% de l'encours total (49,9 milliards de \$). La microfinance est également présente en Europe, les montants étant cependant plus modestes. Selon le rapport d'enquête du Réseau Européen de la Microfinance et du Microfinance Center³, 700 000 microcrédits ont été accordés dans la région⁴ en 2017, pour un montant total de plus de 2 milliards d'euros. Au sein du continent européen, on distingue deux grands sous-ensembles : l'Europe de l'Est, où la microfinance s'est fortement développée après la chute du communisme, et l'Europe de l'Ouest, où son implantation est plus récente. **La France fait cependant figure d'exception puisque dès la fin des années 1980, l'Association pour le droit à l'initiative**

économique (ADIE), créée sous l'impulsion de l'économiste Maria Nowak, a commencé à distribuer des microcrédits sur ses fonds propres.

Outil d'inclusion financière et d'insertion sociale et professionnelle, le microcrédit s'est fortement développé aux cours des dernières années et devrait poursuivre sa croissance dans le futur.

Inclusion financière et insertion sociale et professionnelle

Le développement du microcrédit en France, combiné au mécanisme du droit au compte, aux mesures visant à lutter contre le surendettement et aux initiatives en matière d'éducation financière, contribue à la lutte contre l'exclusion bancaire. Il offre en effet la possibilité aux populations les plus fragiles financièrement de pouvoir bénéficier d'une alternative au financement par un crédit bancaire classique lorsque cette option ne leur est pas accessible. Pour beaucoup de ses bénéficiaires, le microcrédit permet de sortir d'une spirale d'exclusion les privant de financement et les empêchant de pouvoir mener à bien leurs projets professionnels. Même si l'inclusion bancaire progresse dans notre pays, la France se situant selon la Banque de France en tête du classement des pays de l'OCDE en la matière⁵, 3,4 millions de personnes étaient toujours en situation de fragilité financière à la fin de l'année 2018. Le microcrédit, de par ses finalités et ses modalités d'accompagnement, constitue donc un outil utile, complémentaire du crédit classique.

En France, le microcrédit peut être soit professionnel, soit personnel. Dans le premier

cas, il permet de **soutenir la création ou le maintien d'une petite entreprise artisanale ou commerciale de moins de trois salariés** tandis que dans le deuxième, il permet de **financer des projets d'insertion sociale ou professionnelle**, tels que l'acquisition d'un ordinateur ou celle d'un véhicule pour se rendre sur son lieu de travail. Selon le Baromètre de la microfinance 2018, **plus de trois microcrédits sur quatre ont servi à financer un projet d'accès ou de maintien dans l'emploi salarié**. Ainsi, la finalité de ce mode de financement – qu'il soit professionnel ou personnel – a le plus souvent une **forte dimension sociale, en permettant d'aider au lancement d'une activité, de créer ou de maintenir une TPE/PME, d'orienter les chômeurs vers l'entrepreneuriat et de participer à la mobilité des salariés et donc à la création ou au maintien d'emplois.**

Par ailleurs, en France, l'accompagnement financier des bénéficiaires du microcrédit est également très développé, s'agissant d'une condition nécessaire à l'octroi d'un tel prêt. Cet accompagnement – réalisé par les associations, les fondations et les établissements de crédit – est essentiel et permet de veiller à la solidité et au sérieux des projets envisagés, ce qui augmente leurs chances de réussite. De plus, la durée des emprunts, légalement limitée à cinq ans au maximum, permet de limiter les risques pour les emprunteurs et de répondre à leurs besoins les plus urgents.

Si leur impact social est fort, les montants de ces prêts sont volontairement limités. Selon le code monétaire et financier, les microcrédits personnels ne peuvent excéder 5000€ par personne physique et 12 000€ pour un projet de création d'entreprise. Ainsi, en 2018, selon l'Observatoire de l'inclusion bancaire, les microcrédits personnels accordés étaient en



moyenne de 2800€ tandis qu'ils étaient de 9800€ pour les microcrédits professionnels, en progression par rapport aux années précédentes.

Enfin, ces microcrédits présentent également l'avantage d'être garantis par des organismes publics. Les microcrédits personnels sont en effet garantis à hauteur de 50% par le Fonds de cohésion sociale (FCS) - fonds publique dédié au microcrédit, doté par l'Etat et géré par la Caisse des dépôts et consignations⁶ -, tandis que les microcrédits professionnels sont garantis également à hauteur de 50% par France Active dont les fonds sont alimentés par le FCS. Bpifrance peut également apporter sa garantie à certains types de microcrédits professionnels dits en fonds propres, qui se distinguent des microcrédits professionnels classiques.

Le microcrédit : un marché dynamique en France depuis une trentaine d'années

En France, la progression du microcrédit est forte depuis plusieurs années. En effet, alors qu'en 2013, les encours du microcrédit professionnel et personnel étaient d'environ un milliard d'euros, ce chiffre était de 1,359 milliards en 2018. Entre 2017 et 2018, les encours ont progressé de plus de 4% après une hausse de 8% entre 2016 et 2017 et de 6% entre 2015 et 2016. Les encours en 2018 représentaient au total plus de 244 000 microcrédits accordés.

Lorsque qu'on l'on se penche sur la ventilation de ces prêts, on constate que les microcrédits professionnels « classiques » représentaient 55% de l'encours total à la fin de l'année 2018 (742 millions), les microcrédits professionnels en fonds propres 40% (545 millions) tandis que les microcrédits personnels représentaient 5%

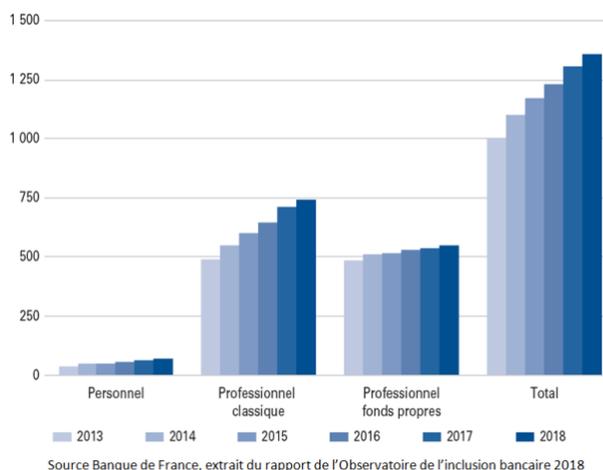
(71 millions). Cette dynamique a vocation à se poursuivre car **l'objectif affiché par la Banque de France est d'arriver à deux milliards d'encours d'ici à l'année 2020**. Pour cela, l'institution s'engage de manière très active dans la promotion de ce dispositif, notamment à travers l'organisation de « Rencontres du microcrédit » dans les territoires et la remise des « prix du microcrédit ». En outre, en 2018, la Banque de France a contribué de manière exceptionnelle et à hauteur de cinq millions d'euros au Fonds de cohésion sociale. Le Gouvernement a également pris des mesures visant à développer cet instrument. L'an dernier, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, a élargi par décret⁷ l'accès au microcrédit en supprimant le critère d'âge des entreprises pouvant en bénéficier. Ce critère était précédemment de cinq ans pour le premier microcrédit et de sept ans pour le deuxième. **Autant d'initiatives favorables à la poursuite de la progression du microcrédit en France, au service de l'inclusion des Français en situation de fragilité financière.**

Valentin JEYDRASZYK
Affaires publiques France,
BNP Paribas
valentin.jeydraszky@bnpparibas.com

1- <http://www.convergences.org/barometre-de-la-microfinance/>

2 - Convergences est un groupe de réflexion français créé en 2008 et ayant le statut d'association loi de 1901. Il publie des rapports et organise un forum annuel sur les

Evolution des encours de microcrédits de 2013 à 2018



thèmes du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. www.convergences.org

3 - Microfinance in Europe: Survey Report 2016-2017 : <https://www.european-microfinance.org/publication/microfinance-europe-survey-report-2016-2017>

4 - L'étude couvre les pays suivants : Belgique, Bulgarie, France, Allemagne, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suisse, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Espagne, Royaume-Uni, Albanie, Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo et Moldavie.

5 - Rapport 2018 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, avant-propos (p. 3)

6 - Le Fonds de cohésion sociale (FCS), créé par la loi de programmation pour la cohésion sociale (LPCS) du 18 janvier 2005, a pour vocation de « garantir à des fins sociales des prêts à des personnes physiques ou morales et des prêts à des chômeurs ou titulaires de minima sociaux créant leur entreprise » (article 80 de la LPCS).

7 - Décret n° 2018-950 du 31 octobre 2018 modifiant les conditions d'octroi de microcrédits professionnels par les associations et fondations habilitées

BNP Paribas et le microcrédit

Depuis 1989, le groupe BNP Paribas octroie des prêts aux institutions de microfinance afin qu'elles puissent à leur tour proposer des microcrédits aux personnes en situation de fragilité financière et exclues du système bancaire traditionnel. Des liens avec des acteurs majeurs du secteur comme l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique), fondée par Maria Nowak,

ou SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) ont notamment été noués.

En 2006 au sein de la banque, un département spécifique dédié à la microfinance a été créé. Ce département fut directement intégré en 2012 à la fonction RSE groupe, ce qui témoigne de l'importance particulière offerte à ce dispositif au sein du groupe.

BNP Paribas a attribué plus de 296 millions de crédits ou investissements en 2018, ce qui représente une hausse de plus de 18% entre 2018 et 2016. 358 000 personnes ont ainsi pu bénéficier des microcrédits financés par le groupe en 2018, soit une augmentation de plus de 100 000 bénéficiaires en trois ans.



La BCE une nouvelle fois en renfort

Alors que l'année 2019 a débuté à un rythme convenable, l'activité dans les mois à venir resterait au centre d'un équilibre précaire : le moindre dynamisme de la demande externe continuerait de peser sur le secteur manufacturier, sans que toutefois les services ne soient encore pleinement affectés. La dynamique de l'emploi est déterminante. La BCE se dit prête à assouplir davantage sa politique monétaire.

Quand l'emploi va, tout va ?

Après un 1^{er} trimestre 2019 meilleur qu'attendu en termes de croissance économique (+0,4% en variation trimestrielle), le 2^{ème} trimestre a enregistré une décélération de l'activité en zone euro à +0,2% (en variation trimestrielle). Globalement, **la consommation privée, principal soutien à la croissance début 2019, affiche un dynamisme robuste dans le contexte actuel de baisse du taux de chômage et de dynamisme des salaires. L'investissement de son côté ralentit ces derniers mois, compte tenu du niveau élevé d'incertitudes.** Après avoir été un frein important à l'activité en zone euro en 2018, le commerce extérieur a soutenu la croissance au 1^{er} trimestre 2019.

Les publications économiques les plus récentes pour la zone euro semblent confirmer le découplage important observé depuis le début de l'année entre la dynamique d'activité dans le secteur manufacturier et celle dans le secteur des services. Très suivi par les observateurs, l'indice des directeurs d'achats (PMI), qui reflète par secteur l'état de santé de l'économie, affiche une baisse marquée depuis la fin de l'année 2017 dans le secteur manufacturier (cf. graphique 2), tandis qu'il

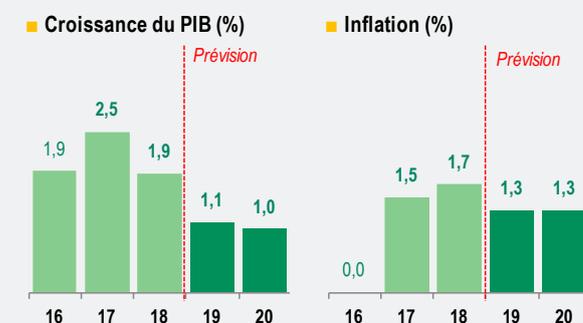
résiste dans les services. Comme souvent évoqué, ces développements témoignent à la fois d'un environnement extérieur peu porteur et de soutiens internes de croissance encore favorables. Sur le front externe, le moindre dynamisme dans les pays émergents, avec notamment le ralentissement chinois, la faible croissance du commerce mondial et la hausse des incertitudes, en lien avec les

ménages. Les **déterminants fondamentaux de la demande interne restent bien orientés : conditions de financement très favorables, relative résilience de l'emploi, baisse continue du chômage (7,6% de la population active au 2^{ème} trimestre 2019) et accélération des salaires.** Malgré les difficultés traversées par le secteur, l'emploi manufacturier résiste. Ceci pourrait refléter un comportement de rétention de main-d'œuvre, les acteurs du secteur anticipant un ralentissement uniquement passager.

En prévision, par un effet d'entraînement négatif du second semestre 2018, la croissance annuelle en zone euro en 2019 fléchirait sensiblement avant de globalement se stabiliser en 2020 autour de +1,0% (cf. graphique 1). **Les difficultés du secteur manufacturier pourraient finir par peser sur la dynamique des services,** compte tenu de l'interconnexion importante entre les deux secteurs. Le maintien d'une bonne dynamique de l'emploi et l'évolution du chômage dans les mois à venir resteront déterminants. A court terme, l'Allemagne, compte tenu de son ouverture commerciale, pâtirait davantage du ralentissement global, tandis que l'Italie reste pénalisée par des freins structurels importants. La France ralentirait mais de façon moins marquée.

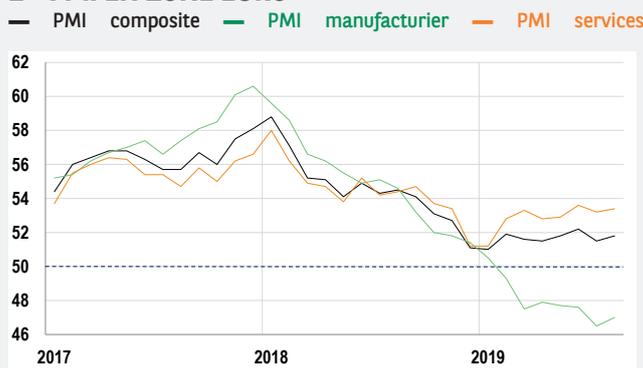
Plus globalement, **le ralentissement actuel s'inscrit dans une baisse tendancielle de croissance dans les pays avancés.** En moyenne de plus de 2% avant la grande crise, **la croissance de la zone euro pourrait en effet être durablement affaiblie par des freins structurels (vieillesse de la population, ralentissement du commerce et de la productivité, etc.).**

1 - CROISSANCE ET INFLATION



Sources : Comptes nationaux, BNP Paribas

2 - PMI EN ZONE EURO



Source : Markit

tensions commerciales et les négociations autour du Brexit, pèsent sur la demande mondiale adressée aux exportateurs de la zone euro. Le climat d'incertitudes actuel n'a pas pour l'heure pleinement affecté la demande interne, en particulier la consommation des



Une politique monétaire particulièrement proactive

« In the absence of improvement, such that the sustained return of inflation to our aim is threatened, additional stimulus will be required »¹. **Le discours prononcé par Mario Draghi à Sintra le 18 juin dernier a ouvert la voie à de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire.**

Depuis, le discours s'est encore sensiblement assoupli. La réunion du 12 septembre a ainsi donné lieu à des annonces fortes, au-delà même des anticipations : (i) baisse du taux de dépôt de 10 points de base à -0,5% (aujourd'hui à -0,4%), (ii) mise en place d'un système de tiering, atténuant l'effet des taux négatifs sur les marges d'intérêt des banques, (iii) assouplissement des modalités assorties aux prêts à long terme accordés aux banques de la zone euro et (iv) réactivation, à compter du 1er novembre et pour une durée indéterminée, des achats nets d'actifs dans le cadre du quantitative easing qui avaient cessé fin 2018, pour un montant de 20 Mds€ par mois.

Pourquoi un tel assouplissement ? La BCE, par la voix de son Président, met tout en œuvre pour respecter son engagement dans le cadre de son mandat. Les premiers signes de décrochage des anticipations d'inflation et les difficultés à atteindre l'objectif de 2% ont fait réagir la BCE. Par ailleurs, outre-Atlantique, la Réserve fédérale américaine assouplit également sa politique monétaire via la baisse de son principal taux directeur et devrait poursuivre dans cette voie. L'approche plus incisive des membres de la BCE pourrait également éviter une appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar. Plus globalement, le discours des banquiers centraux s'inscrit dans le contexte actuel de dégradation plus forte qu'attendu de la situation macroéconomique en zone euro et au niveau mondial ainsi que sur le niveau particulière-

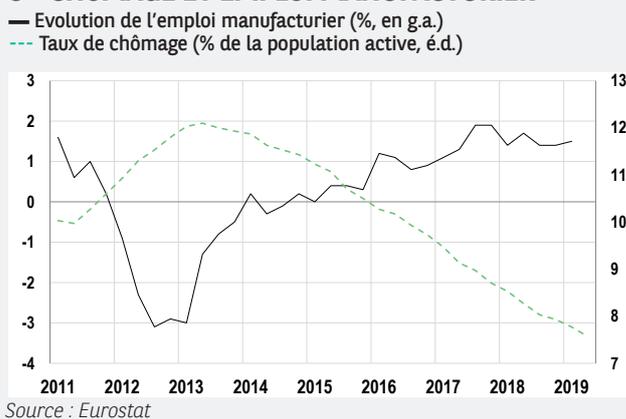
ment élevé des incertitudes. Les interventions de la BCE et la formation d'anticipations prudentes de la part des investisseurs continuent à faire pression à la baisse sur les taux d'intérêt longs. L'Allemagne a récemment émis à 30 ans à taux négatif.

La grande proactivité de la BCE doit être saluée. Toutefois, lors de la réunion de sep-

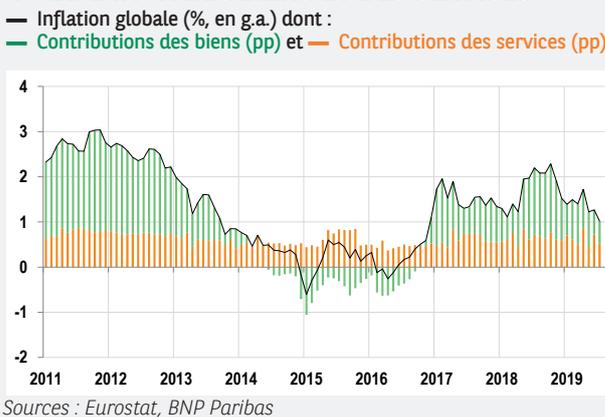
tembre, Mario Draghi a de nouveau clairement appelé les gouvernements qui disposent de marges de manœuvre budgétaires à les utiliser plus activement. Cette nouvelle phase d'assouplissement monétaire continue, à ce titre, d'assurer aux politiques budgétaires des Etats membres, en particulier celles de la France et de l'Allemagne, un environnement

de taux particulièrement confortable. A ce titre, la future Présidente de la BCE, Christine Lagarde, a souligné lors de son audition début septembre au Parlement européen l'importance d'un soutien budgétaire en ces temps de ralentissement. En phase avec Mario Draghi, Mme Lagarde a également rappelé la nécessité d'approfondir la coopération institutionnelle de la zone euro, via notamment la création d'un outil budgétaire commun.

3 - CHÔMAGE ET EMPLOI MANUFACTURIER



4 - INFLATION DES BIENS ET DES SERVICES



Inflation : loin de l'objectif

Malgré l'ampleur de l'assouplissement monétaire, l'inflation en zone euro pourrait rester inférieure à sa cible de 2% pour une période plus longue qu'anticipé. La faiblesse de l'inflation, qui n'est pas un phénomène exclusif à la zone euro, peut en effet s'expliquer par des phénomènes tels que la mondialisation, la digitalisation ou les inégalités de revenus. Plus récemment, Benoit Cœuré² a également fait référence à la hausse du poids des services dans l'économie comme facteur limitant la réactivité de l'inflation à la politique monétaire. En effet, la rigidité des salaires (les services sont intenses en travail) et la moindre exposition à la concurrence internationale (bien qu'en hausse, la part des services dans les exportations totales s'établit seulement à 20%) impliquent une modification moins fréquente des prix.

Louis BOISSET

Recherche économique Groupe
louis.boisset@bnpparibas.com

1 - *Twenty years of the ECB's monetary policy*, Discours de Mario Draghi, ECB Forum on Central Banking, Sintra, 18 juin 2019

2 - *The rise of services and the transmission of monetary policy*, Discours de Benoit Cœuré, 21st Geneva Conference on the World economy, 16 mai 2019

